



ASSOCIATION FAMILLES DE CRAPONNE

Conditions Générales de Vente (CGV) – Saison 2026-2027

Dernière mise à jour : Juin 2026

PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toute adhésion et inscription aux activités proposées par l'association Familles de Craponne pour la saison 2026-2027 (du 14 septembre 2026 au 26 juin 2027).

Toute adhésion ou inscription vaut acceptation intégrale et sans réserve des présentes CGV, ainsi que du droit à l'image.

⚠ À noter : Les tarifs des licences (pour les activités affiliées à une fédération) sont fixés par les fédérations concernées et peuvent évoluer. Seuls les tarifs publiés sur www.adfcraponne.fr ou les sites des fédérations font foi.

1. DATES CLÉS

Événement	Date	Détails
Début des inscriptions	14 juillet 2026	Ouverture des inscriptions en ligne sur www.adfcraponne.fr
Fin des inscriptions	7 novembre 2026	Date limite pour s'inscrire en ligne.
Début des cours	Lundi 14 septembre 2026	Premier jour des activités.
Fin des cours	Samedi 26 juin 2027	Dernier jour des activités (hors vacances scolaires).

2. MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT

2.1. Comment s'inscrire ?

- En ligne : Procédure obligatoire via www.adfcraponne.fr.
- Paiement sécurisé par carte bancaire (possibilité de paiement en 3 fois sans frais le jour de l'inscription puis à la même date les 2 mois suivants).
 -  Aucune inscription déposée dans la boîte aux lettres ne sera acceptée.
- En présentiel : Uniquement pour les paiements par chèque, espèces ou chèques-vacances ANCV
 - Permanences (voir Section 3) : Présence obligatoire pour finaliser l'inscription.
-  Attention : Aucune carte d'adhésion ne sera remboursée, même en cas d'annulation.

2.2. Tarifs et réductions

- Les tarifs des activités sont indiqués sur le site de l'association et peuvent varier selon les fédérations.
- Réductions applicables (une seule réduction par famille, hors carte d'adhésion)

Les justificatifs doivent être fournis lors de l'inscription (en ligne ou en permanence).

Public concerné	Réduction	Justificatif obligatoire
Personnes en situation de handicap	-25 %	À télécharger sur le site ou à fournir en permanence.
Demandeurs d'emploi	-25 %	Justificatif de demande d'emploi (Pôle Emploi).
Familles nombreuses (3 enfants+)	-10 %	Justificatif de composition familiale (livret de famille, attestation CAF).
2ème cours (même adhérent)	-10 %	Applicable pour une même activité à un horaire différent pour le même adhérent

2.3. Remboursement du Pass'Sport

- 50 € de remboursement sur les activités sportives affiliées à une fédération (Escalade, Escrime, Tennis de table, Tir à l'Arc) sur présentation du Pass'Sport (code personnel).
- À demander uniquement en ligne via le site de l'association.

3. PERMANENCES ET LIEUX D'ACCUEIL

Les permanences sont organisées uniquement pour les paiements par chèque, espèces ou chèques-vacances ANCV.

Certaines permanences sont réservées aux anciens adhérents.

✚ Boîte aux lettres associative : Boîte n°1, place Charles de Gaulle (uniquement pour les restitutions de cartes d'entrée piscine).

Date	Horaire	Lieu
Mardi 7 juillet 2026	17h00 - 19h30	Espace Lucien Pluvy, 93 impasse des Terres Plates, Craponne.
Mercredi 15 juillet 2026	15h00 - 19h30	Espace Lucien Pluvy, 93 impasse des Terres Plates, Craponne.
Samedi 5 septembre 2026	9h00 - 13h00	Espace Lucien Pluvy (Forum des associations).
Mercredi 9 septembre 2026	15h00 - 19h30	Espace Lucien Pluvy, 93 impasse des Terres Plates, Craponne.
Mercredi 23 septembre 2026	15h00 - 19h30	Espace Lucien Pluvy, 93 impasse des Terres Plates, Craponne.

4. COURS D'ESSAI ET INSCRIPTIONS

4.1. Cours d'essai

- Période : Du 14 au 19 septembre 2026 (sauf pour œnologie, photo et activités aquatiques).
- Conditions :
 - 1 cours d'essai maximum par personne et par activité (sous réserve des places disponibles).
 - Les disponibilités sont consultables en ligne sur www.adfcraponne.fr
 - Pas de cours d'essai pour les activités nécessitant un équipement spécifique ou une réservation (ex : piscine).

✖ Annulation après cours d'essai :

Si vous vous inscrivez avant le cours d'essai et souhaitez annuler : remboursement de l'activité uniquement (pas de remboursement de la carte d'adhésion ou de la licence si déjà payée).

4.2. Inscription définitive

- Obligatoire pour participer aux activités après le cours d'essai.
- Aucune participation ne sera autorisée sans inscription préalable (sauf cours d'essai unique).

- ♦ Pour les enfants : Vérifiez avec les animateurs le créneau horaire adapté pour éviter les erreurs.

5. REMBOURSEMENTS

5.1. Cas généraux

- Aucun remboursement n'est accordé pour :
 - La carte d'adhésion (non remboursable dans tous les cas).
 - Les licences fédérales (payées par l'association aux fédérations).
 - Les paiements par chèques-vacances ANCV.
- À partir du 1er janvier 2027 : Aucun remboursement ne sera effectué, quel que soit le motif.

5.2. Exceptions (remboursement partiel)

Un remboursement partiel peut être accordé uniquement dans les cas suivants (sur justificatifs) :

Motif	Conditions	Modalités
Incapacité physique longue durée	Absence de 6 mois minimum (certificat médical obligatoire).	Remboursement au prorata des cours restants, déduction faite de 8 € de frais de gestion.
Déménagement hors département	Justificatif de domicile (facture EDF, contrat de location, etc.).	Remboursement au prorata des cours restants, déduction faite de 8 € de frais de gestion.
Annulation de créneau	Si le créneau est supprimé par l'association (manque d'inscrits).	Remboursement intégral de l'activité (pas de frais de gestion).

Procédure :

- Envoyer une demande par e-mail à contact@famillesdecraponne.org avec les justificatifs.
- Le remboursement sera effectué par virement bancaire (RIB obligatoire).
- Délai : Sous 30 jours après réception des justificatifs.

5.3. Activités avec minimum d'inscrits

- Pour les activités nécessitant un nombre minimum d'inscrits (indiqué dans le journal des activités), les créneaux incomplets pourront être regroupés ou annulés par décision du conseil d'administration jusqu'au 7 Novembre 2026.
- En cas d'annulation, les adhérents seront informés par e-mail et remboursés intégralement (sans frais de gestion).

6. CERTIFICATS MÉDICAUX

6.1. Obligations

- Pour les activités affiliées à une fédération (ex : escalade, escrime, tennis de table) :
 - Certificat médical de non-contre-indication obligatoire pour tous les adhérents (adultes et enfants).
 - Première inscription : Le certificat doit être daté de moins d'1 an.
 - Réinscription : Le certificat est valable 3 ans, sous réserve de la remise annuelle d'une attestation de questionnaire de santé (fournie par l'association).

 Où envoyer le certificat ?

- À remettre au responsable de l'activité ou à déposer au local de l'association.

7. ANNULATIONS DE COURS ET SÉCURITÉ

7.1. Annulation imprévue

- En cas d'absence imprévue d'un animateur (maladie, empêchement), l'association s'efforcera de prévenir les familles par e-mail ou téléphone.
- Difficultés possibles : Si nous ne pouvons pas vous joindre (ligne en liste rouge, absence), merci de vérifier la présence de l'animateur avant de déposer votre enfant.

 Sécurité des enfants :

- La responsabilité de l'association commence à l'heure prévue du cours et s'achève à sa fin.
- Ne déposez pas votre enfant si l'animateur n'est pas présent.

7.2. Nombre de séances

- Le nombre de séances est estimé entre **28 et 30 cours par an**.
- Les jours fériés et absences d'animateurs ne sont pas rattrapés.
- L'association ne peut garantir le remplacement systématique des intervenants.

8. DROIT À L'IMAGE

- En adhérant à l'association, vous autorisez expressément l'utilisation de votre image (ou celle de votre enfant mineur) à des fins non commerciales (communication interne, site web, réseaux sociaux de l'association).
- Refus possible : Si vous ne souhaitez pas que votre image (ou celle de votre enfant) soit utilisée, merci de le signaler par écrit à contact@famillesdecraponne.org.

9. DONNÉES PERSONNELLES

- Les données personnelles collectées (nom, prénom, adresse e-mail, téléphone) sont uniquement utilisées pour :
 - La gestion des inscriptions.
 - L'envoi d'informations sur les activités.
 - La communication en cas d'urgence (annulation de cours, etc.).
- Durée de conservation : Les données sont conservées pendant la durée de l'adhésion + 1 an (pour les obligations légales).
- Droit d'accès et de rectification : Conformément au RGPD, vous pouvez demander l'accès, la modification ou la suppression de vos données en contactant contact@famillesdecraponne.org.

10. RESPONSABILITÉS ET LITIGES

10.1. Responsabilité de l'association

- L'association décline toute responsabilité en cas de :
 - Variation des tarifs des licences (fixés par les fédérations).
 - Annulation d'un cours pour des raisons indépendantes de sa volonté (ex : absence non prévenue d'un animateur).
 - Perte ou vol d'effets personnels dans les locaux.

10.2. Responsabilité des adhérents

- Les adhérents s'engagent à :
 - Respecter les règles de sécurité et les consignes des animateurs.
 - Signaler toute allergie ou problème de santé pouvant impacter la pratique de l'activité.
 - Ne pas perturber le bon déroulement des cours.

10.3. Litiges

- Tout litige relatif à l'application des présentes CGV sera soumis au conseil d'administration de l'association, dont la décision sera sans appel.
- En cas de désaccord persistant, les tribunaux de Lyon seront seuls compétents.

11. CONTACTS ET INFORMATIONS

- Site web : www.adfcraponne.fr
- E-mail : contact@famillesdecraponne.org
- Facebook : [@FamillesDeCraponne](https://www.facebook.com/FamillesDeCraponne)(<https://www.facebook.com/FamillesDeCraponne>)
- Instagram : [@famillesdecraponne](https://www.instagram.com/famillesdecraponne)(<https://www.instagram.com/famillesdecraponne>)
- Local : Espace Lucien Pluvy, 93 impasse des Terres Plates, Craponne

 Toutes les informations mises à jour (horaires, tarifs, actualités) sont disponibles sur le site et les réseaux sociaux de l'association.

12. ACCEPTATION DES CGV

En cochant la case « J'accepte les CGV » lors de votre inscription en ligne ou en signant le bulletin d'adhésion, vous reconnaissez avoir lu, compris et accepté l'intégralité des présentes conditions.

◆ Pour les mineurs : Les parents ou tuteurs légaux doivent accepter les CGV en leur nom et au nom de leur enfant.

Document non contractuel – Version du 28 juin 2026

Association Familles de Craponne – SIRET : 77968758100024